

08 FEV. 2019

DOL - SRCT

## ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

du lundi 10 décembre 2018 au jeudi 10 janvier 2019

portant sur le projet de sécurisation de chemins piétonniers  
et création de stationnements rue du Jardin Romain  
sur le territoire de la commune de Caumont-sur-Durance  
Enquête publique préliminaire à la Déclaration d'Utilité Publique DUP  
et enquête publique parcellaire



## RAPPORT, CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉLIMINAIRE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Arrêté du Préfet de Vaucluse  
du 22 novembre 2018

  
Fabienne IVALDI commissaire enquêteur

Destinataires :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse (version papier et fichier informatique) avec un exemplaire pour le Maire de la commune de Caumont-sur-Durance

Copie à :

- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nîmes



Ces deux enquêtes publiques conjointes, de déclaration d'utilité publique DUP et parcellaire, conformément à l'article R. 11-21 du code de l'expropriation, font l'objet de deux rapports et deux avis et conclusions distincts. Conduites simultanément et faisant l'objet d'un arrêté unique en définissant notamment l'organisation administrative, les deux rapports suivront la même présentation et comprendront des parties identiques.

## SOMMAIRE

### I - RAPPORT

I – 1. Généralités	3
I – 1.1 Présentation de l'enquête	3
I – 1.2 Nature et caractéristiques du projet de sécurisation de cheminements piétonniers et création de stationnements	5
I – 2. Organisation et déroulement de l'enquête	7
I – 2.1 Cadre juridique	7
I – 2.2 Composition du dossier d'enquête publique	7
I – 2.3 Estimation sommaire des dépenses	8
I – 2.4 Déroulement de l'enquête publique	8
I – 3. Observations du public et analyse	9

### II - CONCLUSIONS ET AVIS

II – 1. Rappels de l'objet de l'enquête et des dispositions réglementaires	13
II – 1.1 Objet de l'enquête	13
II – 1.2 Organisation et déroulement de l'enquête	13
II – 1.3 Information du public	14
II – 1.4 Rappel de la notion de Déclaration d'Utilité publique	14
II – 1.5 Les critères d'utilité publique	14
II – 1.6 Les observations du public	16
II – 2. Conclusions	17
II – 3. Avis	18

### III - ANNEXES

Annexe 1 : Désignation du commissaire enquêteur	20
Annexe 2 : Arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 prescrivant l'ouverture des enquêtes publiques et fixant leurs modalités d'exécution	21
Annexe 3 : Avis des enquêtes publiques	26
Annexe 4 : Publicités et affichages	28
Annexe 5 : Registre des observations du public	36
Annexe 6 : Lettre remise par MM. Pascual et Peronnet	45

# I - RAPPORT

## I – 1. Généralités

### *I – 1.1 Présentation de l'enquête*

#### ▪ Pétitionnaire

Dans le but de sécuriser des cheminements piétonniers et de créer des nouveaux stationnements en centre ville par l'acquisition de terrains privés, le Maire de Caumont-sur-Durance a, par courrier en date du 30 janvier 2018, sollicité l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'une enquête parcellaire conjointe, auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse en tant qu'autorité organisatrice.

Préfecture de Vaucluse

2 Avenue de la Folie,

84000 Avignon

Représentée par **Thierry Demaret, Secrétaire Général de la Préfecture**

Commune de Caumont-sur-Durance

Place du 8 mai 1945

84510 – Caumont-sur-Durance

Représentée par **M. Joël Fouiller, Maire de Caumont-sur-Durance**

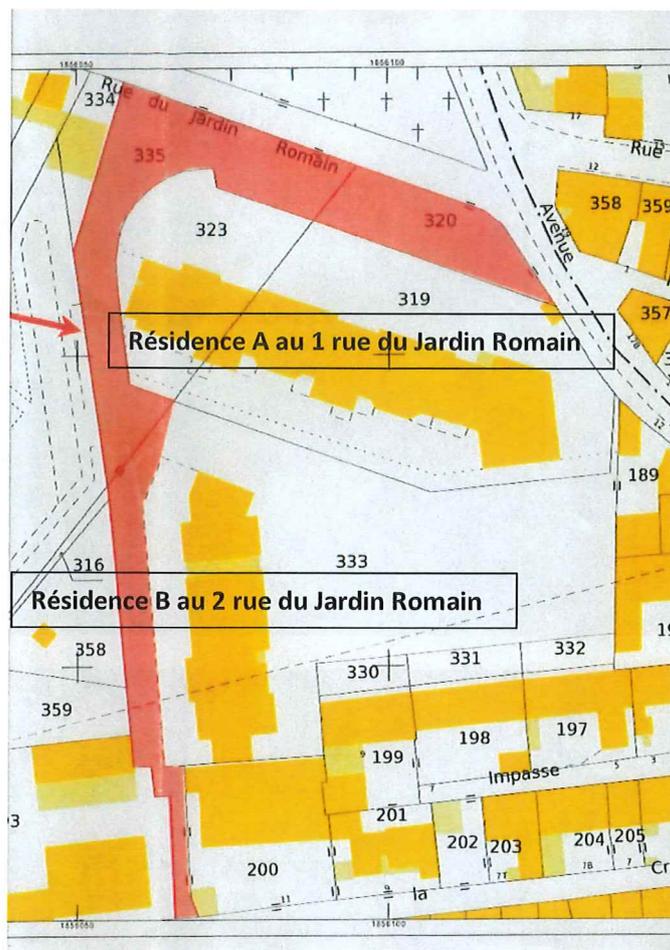
#### ▪ Objet de l'enquête publique

L'enquête publique a pour objet d'informer et de recueillir l'avis du public sur le projet de sécurisation de cheminements piétonniers et création de stationnements rue du Jardin Romain à Caumont-sur-Durance (zone repérée en rouge sur les photos satellite ci-après). C'est une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires à l'aboutissement de ce projet, conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Elle est menée de manière conjointe avec l'enquête parcellaire qui permet de déterminer contradictoirement les parcelles et leurs propriétaires constituant l'emprise du projet.

Les parcelles concernées sont repérées en rouge sur le plan cadastral ci-après. Il s'agit des parcelles BN 320 pour 348 m<sup>2</sup>, BN 335 pour 768 m<sup>2</sup> et une partie de la parcelle BN 333 (395 m<sup>2</sup>) soit au total 1511 m<sup>2</sup>. Toutes ces parcelles appartiennent aux copropriétaires de la résidence B du Clos de la Chapelle qui par acte notarié ont laissé un droit de passage aux copropriétaires de la résidence A.

Il est à noter que la commune a initié ce projet en 2011 et a contacté par courrier, en août 2012, les copropriétaires des parcelles impactées pour une acquisition amiable, proposition qui a été refusée en assemblée générale des copropriétaires en mai 2013. Lors d'un conseil municipal, en juillet 2014, il a été décidé de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique, décision réitérée lors d'un autre conseil municipal en novembre 2017.





#### ▪ Cadre juridique de l'enquête

- Lettre du 22 octobre 2018 du Préfet de Vaucluse demandant la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire en vue de l'acquisition des terrains pour le projet de sécurisation de chemins piétonniers et création de stationnements sur la commune de Caumont-sur-Durance.
- Décision du Président du Tribunal Administratif de Nîmes (annexe 1) :  
Décision N° E18000167/84 en date du 24 octobre 2018 désignant Mme. Fabienne Ivaldi en qualité de commissaire enquêteur.
- Arrêté Préfectoral du 22 novembre 2018 prescrivant l'ouverture des enquêtes publiques et fixant leurs modalités d'exécution (annexe 2).

### ***I – 1.2 Nature et caractéristiques du projet de sécurisation de cheminements piétonniers et création de stationnements***

Caumont-sur-Durance est une commune du Vaucluse au sud-est d'Avignon (4772 habitants, Insee 2015).

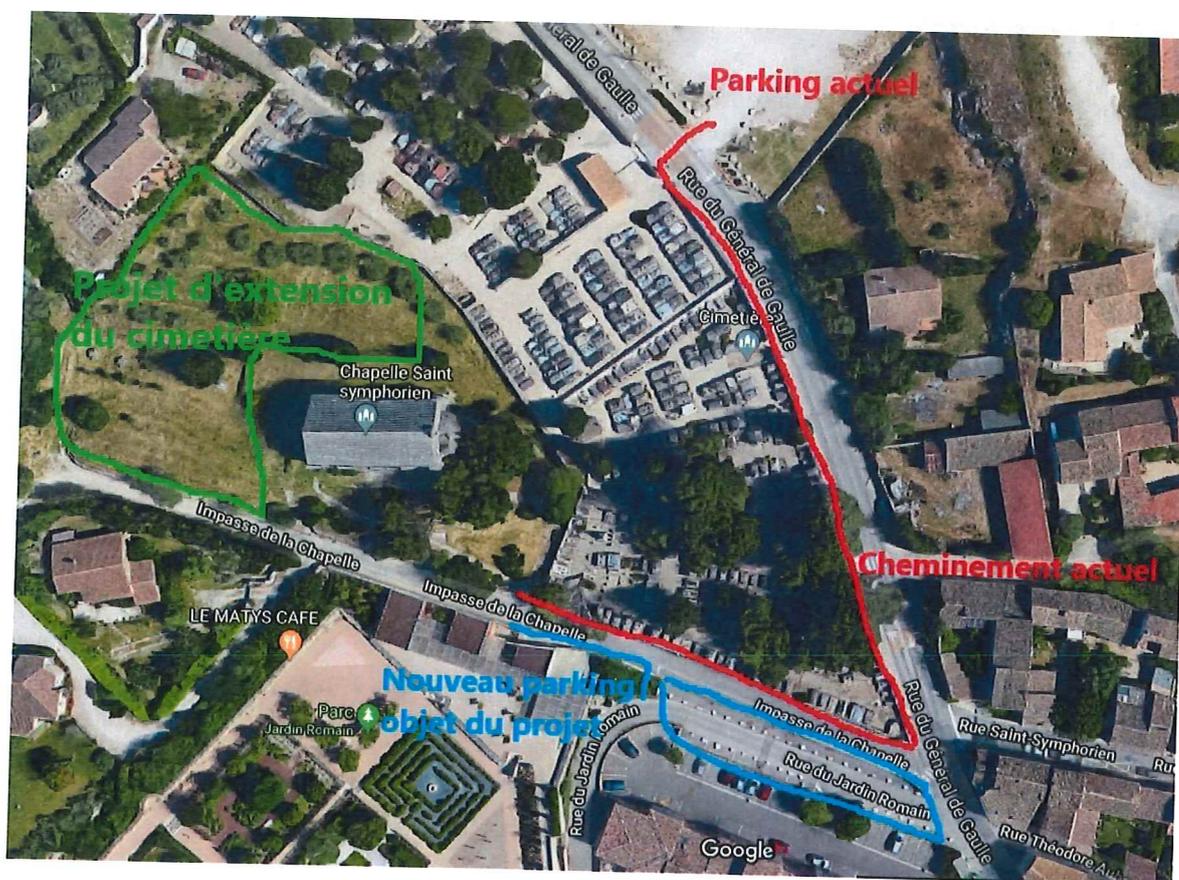
Grâce à sa proximité avec Avignon et son positionnement en tant que « porte » d'accès ouest du Lubéron ainsi que son riche patrimoine, Caumont-sur-Durance pourrait développer son activité touristique afin d'améliorer l'activité économique de la commune. Outre ses cinq sentiers de randonnée et son ancienne chapelle Saint Symphorien, édifice roman provençal du XIIème siècle, le Jardin Romain tout proche de cette dernière, avec un bassin d'agrément d'une longueur unique en France, sont des atouts non négligeables pour l'essor de ce domaine. En outre, cet espace paysager est utilisé par les Caumontois et le public scolaire ainsi que pour des événements culturels. La chapelle Saint Symphorien sert aussi de lieu d'exposition ou de concert.

Ces deux équipements sont enclavés à l'intérieur du village ancien et ne bénéficient pas d'un accès piéton aisé propice au développement touristique et culturel. Le seul endroit où il soit possible de se garer est le parking du cimetière avec une capacité de 80 places de stationnement à environ 250 m au nord du Village. Outre l'éloignement peu propice à la fréquentation des lieux, le parcours entre ce parking et le jardin Romain ou la chapelle Saint Symphorien borde la rue du Général de Gaulle, route départementale reliant Caumont-sur-Durance et Morières-Lès-Avignon, où la circulation routière peut être intense en fonction des moments de la journée (1941 véhicules/jour en moyenne).

La création d'un parking public rue du jardin Romain permettrait de répondre à un triple objectif :

- sécuriser l'accès au Jardin Romain et à la chapelle Saint Symphorien,
- diminuer la distance entre le lieu de stationnement des véhicules et ces deux équipements culturels,
- créer des emplacements de stationnement supplémentaires au cœur du village afin de désengorger les ruelles périphériques et ainsi fluidifier la circulation.

En outre, un projet d'extension du cimetière actuel à l'ouest de la chapelle Saint Symphorien est à l'étude avec une entrée sur l'Impasse de la Chapelle. Ce projet de nouveau parking permettrait à terme de desservir aussi ce nouveau lieu de sépulture en sécurisant aussi son accès.





Vu des places de stationnement projetées en haut de la rue du Jardin Romain

## **I – 2. Organisation et déroulement de l'enquête**

### ***I – 2.1 Cadre juridique***

Les principaux textes régissant la présente enquête publique sont :

- les dispositions du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, parties législatives et réglementaires, notamment les articles :
  - articles L1, L110-1, L112-1
  - articles R112-1, R112-4, R112-7 à R112-9, R112-12, R112-14, R112-15, R112-17 à R112-24.

### ***I – 2.2 Composition du dossier d'enquête publique***

Les documents constituant le dossier d'enquête ont été élaborés par la Mairie de Caumont-sur-Durance.

Le document de présentation du projet, succinct, comprend :

- une notice explicative,
- un plan de situation,
- l'appréciation sommaire des dépenses,
- un plan de matérialisation des places de stationnement à créer ainsi qu'un escalier qui permettra de relier directement ce stationnement aux trois lieux culturels précédemment cités,
- l'estimation de France Domaine concernant l'acquisition des parcelles à exproprier,
- un devis des travaux de construction de l'escalier.

Il est conforme à l'article R112-4 du code de l'expropriation pour cause d'Utilité publique.

### ***I – 2.3 Estimation sommaire des dépenses***

La Direction Générale des Finances Publiques a été sollicité via le Pôle Evaluation Domaniale concernant ce projet en septembre 2017.

En ce qui concerne le coût de l'opération prévisible pour la réalisation de l'aménagement, soumis à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique le montant s'élève à 17 740 €.

Le montant comprend :

- les acquisitions foncières estimées par les Services du Domaine (évaluation octobre 2017) à 3 150 € pour la valeur vénale des terrains et 630 € pour des indemnités accessoires et aléas divers
- les travaux de signalisation horizontale et verticale pour un montant de 500 €
- les travaux pour la construction d'un escalier reliant la rue du Jardin Romain à l'impasse de la Chapelle estimés à 13 960 €.

Il est précisé que l'estimation des Domaines ne constitue qu'une estimation sommaire et globale de la dépense nécessaire à l'établissement du bilan financier de l'opération dans le cadre de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

### ***I – 2.4 Déroulement de l'enquête publique***

#### **▪ Réunion, entretiens téléphoniques et échange de courriers électroniques**

Une réunion préparatoire a eu lieu le 8 novembre 2018 en Mairie de Caumont-sur-Durance pour la présentation du projet, la remise des documents et le calage des dates de l'enquête. Une visite des lieux et de leurs abords a été effectuée par le commissaire enquêteur afin de se rendre compte du tracé du projet et des diverses conséquences notamment au niveau parcellaire.

Des échanges de mail ont permis de finaliser la rédaction de l'arrêté préfectoral et de l'avis d'enquête publique.

#### **▪ Publicité légale - Arrêté (annexe 2)**

L'arrêté préfectoral d'enquêtes publiques du 22 novembre 2018 a été affiché en Mairie et publié sur le site internet de la Préfecture.

#### **▪ Avis d'enquête publique - Publicité légale (annexe 3 et 4)**

L'avis d'enquête publique est paru dans :

- Le Dauphiné Libéré, page des annonces légales, édition du 27 novembre 2018,
- La Provence, page des annonces légales, édition du 27 novembre 2018.

L'avis d'enquête publique a été affiché sur le panneau d'entrée de la Mairie et à proximité immédiate de la rue du Jardin Romain côté impasse de la Chapelle ainsi qu'à deux autres endroits de la commune (Cf. attestation de la police municipale en annexe 4). Il a aussi été publié sur le site internet de la Préfecture et de la commune.

L'avis d'enquête publique est paru une nouvelle fois dans les 8 jours après le début de l'enquête :

- La Provence, page des annonces légales, édition du 11 décembre 2018,
- Le Dauphiné Libéré, page des annonces légales, édition du 11 décembre 2018.

#### ▪ **Déroulement de l'enquête et permanences**

- L'ouverture de l'enquête a eu lieu en Mairie de Caumont-sur-Durance le lundi 10 décembre 2018 à 9h00
- Le commissaire enquêteur a paraphé et signé le registre d'enquête publique à la Mairie de Caumont-sur-Durance lors de l'ouverture de l'enquête.
- 1ère permanence : lundi 10 décembre 2018 de 13h30 à 17h30, en Mairie : 2 personnes se sont présentées et aucun courrier n'a été remis.
- 2ème permanence : mercredi 19 décembre 2018 de 13h30 à 17h30, en Mairie : 3 personnes se sont présentées dont les deux personnes qui étaient déjà venues à la permanence précédente, aucun courrier n'a été remis.
- Le vendredi 21 décembre 2018 : 1 personne est venue consigner un commentaire sur le registre d'enquête.
- Le mercredi 9 janvier 2019 : 1 personne est venue consigner un commentaire sur le registre d'enquête.
- 3ème permanence : jeudi 10 janvier 2019 de 13h30 à 17h30, en Mairie : 6 personnes se sont présentées, dont les deux personnes qui étaient déjà venues aux permanences précédentes. Un courrier de 4 pages a été remis au commissaire enquêteur.

Au total 6 personnes ont été reçues par le commissaire enquêteur dont 3 propriétaires des terrains impactés par une possible expropriation.

#### ▪ **Incidents relevés et climat de l'enquête**

A la connaissance du commissaire enquêteur, il n'y a eu aucun incident particulier durant cette enquête. Le climat de l'enquête a été serein. La salle mise à disposition par la Mairie de Caumont-sur-Durance permettait de recevoir le public dans de bonnes conditions.

#### ▪ **Clôture et transfert du dossier et du registre**

L'enquête s'est déroulée du 10 décembre 2018 au 10 janvier 2019 (32 jours).

Le commissaire enquêteur et le Maire ont signé le registre le jour de l'ouverture de l'enquête le 10 décembre 2018 et procédé à la clôture de l'enquête le jeudi 10 janvier 2019 à 17h30.

Le commissaire enquêteur a reçu la totalité des documents afférents à l'enquête en main propre lors de la clôture de l'enquête.

#### ▪ **Relation comptable des observations** (Annexe 5 et 6)

Pendant la durée de l'enquête :

- 6 personnes (dont 2 sont venues à chaque permanence) se sont présentées lors des permanences pour consulter le dossier, demander des explications et inscrire des commentaires sur le registre d'enquête.
- hors des permanences, 2 personnes ont porté des observations sur le registre.
- Un document de 4 pages intitulé « Arguments contre la justification d'utilité publique de l'expropriation de la rue du Jardin Romain a été remis au commissaire enquêteur lors de la dernière permanence et figure en annexe 6.